Dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées qui se tient du 14 au 20 novembre 2022, l'ANFH et le FIPHFP s'engagent pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique hospitalière et luttent contre les stéréotypes dont elles font l'objet.

Une pièce de théâtre pour se défaire des préjugés

Dans le cadre d'une convention commune avec le FIPHFP, 11 établissements publics de santé de Charente se sont engagés pour la période 2020-2022 à réaliser **une importante action de communication afin de lutter contre les stéréotypes autour des personnes en situation de handicap**
.

Avec le soutien du FIPHFP et de l'ANFH, **une pièce de théâtre** a été écrite à partir de 13 interviews réalisées par une scénariste (directeur des ressources humaines, référent handicap, cadres, agents en situation de handicap, médecin du travail, ergonome et organisations syndicales). Au travers de scènes du quotidien, l'objectif visé est de montrer que chacun a son rôle à jouer et que pour ce faire, il est utile de comprendre le parcours des personnes en situation de handicap, les contraintes des cadres, …

Une version 2.0 sera jouée devant des professionnels des 11 établissements lors de 2 représentations en distanciel le mardi 15 novembre.

L'animation se décompose en 3 temps :

-
- La pièce de théâtre
- Un débriefing qui permet de questionner sur les situations, les relations et les comportements
- L'improvisation d'une partie de la pièce sur les conseils des participants afin de tester des solutions concrètes et d'ouvrir sur des perspectives de changement

Un partenariat stratégique pour aider à l'insertion des personnes en situation de handicap

Depuis 2010 le FIPHFP et l'ANFH travaillent ensemble à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des agents de la fonction publique hospitalière en situation de handicap. La nouvelle convention, effective depuis le 1er septembre 2021 projette un plan d'action en 9 axes par la formation, le soutien à l'apprentissage, un volet sur le handicap psychique, un soutien à des projets régionaux, et un axe autour de la communication et l'information ainsi que la mobilisation des personnes « ressources », à travers la mise en réseau et la coordination de leurs moyens respectifs.

L'ANFH en bref –

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%),de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical

(0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 974,4 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication… Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, l'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction hospitalière.